

MODALITES PRATIQUES DE REPRISE DU JEU EN SIMPLE SUR LES TERRAINS DE TENNIS EXTERIEURS

Ces modalités pratiques sont valables pour la première période de déconfinement ; à savoir jusqu'au 2 juin 2020. Elles pourront être réadaptées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et/ou des recommandations fédérales ou publiques.

L'ensemble des règles présentes dans le paragraphe « 3/ RÈGLES DE REPRISE DE LA PRATIQUE « LOISIR » DU TENNIS ET DU PARATENNIS » du document « PROTOCOLE DE SORTIE DE CONFINEMENT DE LA FFT DANS LES CLUBS » s'appliquent ; elles ne sont pas répétées ici.

Informations et modalités spécifiques du club :

- Le club ne pouvant pas assurer la désinfection systématique du mobilier de terrain après chaque créneau de jeu il a été décidé de retirer tout le mobilier et d'interdire l'utilisation de la chaise d'arbitre.
- Le club-house reste fermé au public (les échanges avec le club doivent se faire par courrier électronique ou par voie postale).
- L'accès aux terrains est autorisé **UNIQUEMENT** si une réservation Booky a été réalisée. Seuls les joueurs nous ayant retourné signés le formulaire de reprise d'activité de la FFT et ce document, seront autorisés à réserver.
- Il est demandé à chacun des joueurs d'apporter son propre gel hydroalcoolique afin de respecter les gestes barrières et notamment de bien se nettoyer les mains au gel après avoir ouvert/refermé la porte du terrain ou après avoir touché la bande du filet. Un distributeur de gel hydroalcoolique est présent en libre accès sur le court n°2 pour les joueurs qui n'en possèderaient pas.
- En toutes circonstances, la règle de distanciation minimum de 2 mètres entre personnes (règle FFT / Ministère des Sports) doit être respectée et, notamment, lors des changements de créneau où il est demandé aux 2 joueurs présents de sortir du terrain avant que les deux autres n'y rentrent.
- Pierre Crozet assurera le rôle de référent COVID-19 pour le club. Il est joignable, à partir du 13 mai, sur un numéro de téléphone portable temporaire au 07 81 10 56 33 sachant que le mail reste la méthode de communication privilégiée pour toute question « non urgente ».

Nous comptons sur votre civisme pour le respect strict des consignes dans un souci prioritaire de protection de l'ensemble des adhérents.

En cas de non-respect des consignes le club pourra retirer l'accès aux terrains de tennis aux contrevenants, voire décider de la fermeture complète des terrains.

« J'ai bien pris connaissance des modalités pratiques de reprise du tennis au SCTE et m'engage à respecter les règles édictées par la FFT et le club. »

A -----, le -- / -- / ----

Nom – Prénom :

Numéro de badge extérieur :

Signature :